Il y a quatre ans, ils se sont dit "oui" !

Publication : jeudi 10 mai 2018 15:08

Le Courrier du Loiret, 10 mai 2018

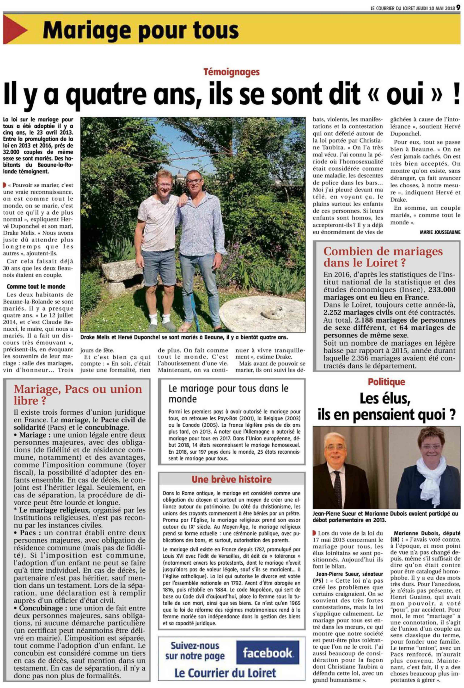

Mariage pour tous

Témoignages

Il y a quatre ans, ils se sont dit « oui » !

La loi sur le mariage pour tous a été adoptée il y a cinq ans, le 23 avril 2013. Entre la promulgation de la loi en 2013 et 2016, près de 32.000 couples de même sexe se sont mariés. Des habitants du Beaune-la-Rolande témoignent.

« Pouvoir se marier, c'est une vraie reconnaissance, on est comme tout le monde, on se marie, c'est tout ce qu'il y a de plus normal », expliquent Hervé Duponchel et son mari, Drake Melis. « Nous avons juste dû attendre plus longtemps que les autres », ajoutent-ils.

Car cela faisait déjà 30 ans que les deux Beaunois étaient en couple.

Comme tout le monde

Les deux habitants de Beaune-la-Rolande se sont mariés, il y a presque quatre ans. « Le 12 juillet 2014, et c'est Claude Renucci, le maire, qui nous a mariés. Il a fait un discours très émouvant », précisent-ils, en évoquant les souvenirs de leur mariage : salle des mariages, vin d'honneur… Trois jours de fête.

Drake Melis et Hervé Duponchel se sont mariés à Beaune, il y a bientôt quatre ans.

Et c'est bien ça qui compte : « En soit, c'était juste une formalité, rien de plus. On fait comme tout le monde. C'est l'aboutissement d'une vie. Maintenant, on va continuer à vivre tranquillement », estime Drake.

Mais avant de pouvoir se marier, ils ont suivi les débats, violents, les manifestations et la contestation qui ont déferlé autour de la loi portée par Christiane Taubira. « On l'a très mal vécu. J'ai connu la période où l'homosexualité était considérée comme une maladie, les descentes de police dans les bars… Moi j'ai pleuré devant ma télé, en voyant ça. Je plains surtout les enfants de ces personnes. Si leurs enfants sont homos, les accepteront-ils ? Il y a déjà eu énormément de vies de gâchées à cause de l'intolérance », soutient Hervé Duponchel.

Pour eux, tout se passe bien à Beaune. « On ne s'est jamais cachés. On est très bien acceptés. On montre qu'on existe, sans déranger, ça fait avancer les choses, à notre mesure », indiquent Hervé et Drake.

En somme, un couple mariés, « comme tout le monde ».

MARIE JOUSSEAUME

Combien de mariages dans le Loiret ?

En 2016, d'après les statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), **233.000 mariages ont eu lieu en France**.
Dans le Loiret, toujours cette année-là, **2.252 mariages civils** ont été contractés.
Au total, **2.188 mariages de personnes de sexe différent**, et **64 mariages de personnes de même sexe**.
Soit un nombre de mariages en légère baisse par rapport à 2015, année durant laquelle 2.356 mariages avaient été contractés dans le département.

Mariage, Pacs ou union libre ?

Il existe trois formes d'union juridique en France. Le **mariage**, le **Pacte civil de solidarité** (Pacs) et le **concubinage**.

- **Mariage :** une union légale entre deux personnes majeures, avec des obligations (de fidélité et de résidence commune, notamment) et des avantages, comme l'imposition commune (foyer fiscal), la possibilité d'adopter des enfants ensemble. En cas de décès, le conjoint est l'héritier légal. Seulement, en cas de séparation, la procédure de divorce peut être lourde et longue.

* **Le mariage religieux**, organisé par les institutions religieuses, n'est pas reconnu par les instances civiles.

- **Pacs :** un contrat établi entre deux personnes majeures, avec obligation de résidence commune (mais pas de fidélité). Si l'imposition est commune, l'adoption d'un enfant ne peut se faire qu'à titre individuel. En cas de décès, le partenaire n'est pas héritier, sauf mention dans un testament. Lors de la séparation, une déclaration est à remplir auprès d'un officier d'état civil.
- **Concubinage :** une union de fait entre deux personnes majeures, sans obligations, ni aucune démarche particulière (un certificat peut néanmoins être délivré en mairie). L'imposition est séparée, tout comme l'adoption d'un enfant. Le concubin est considéré comme un tiers en cas de décès, sauf mention dans un testament. En cas de séparation, il n'y a donc pas non plus de formalités.

Le mariage pour tous dans le monde

Parmi les premiers pays à avoir autorisé le mariage pour tous, on retrouve les Pays-Bas (2001), la Belgique (2003) ou le Canada (2005). La France légifère près de dix ans plus tard, en 2013. À noter que l'Allemagne a autorisé le mariage pour tous en 2017. Dans l'Union européenne, début 2018, 14 états reconnaissent le mariage homosexuel. En 2018, sur 197 pays dans le monde, 25 états reconnaissent le mariage pour tous.

Une brève histoire

Dans la Rome antique, le mariage est considéré comme une obligation du citoyen et surtout un moyen de créer une alliance autour du patrimoine. Du côté du christianisme, les unions des croyants commencent à être bénies par un prêtre. Promu par l'Église, le mariage religieux prend son essor autour du IXe siècle. Au Moyen-Âge, le mariage religieux prend sa forme actuelle : une cérémonie publique, avec publications des bans, et surtout, autorisation des parents.

Le mariage civil existe en France depuis 1787, promulgué par Louis XVI avec l'édit de Versailles, dit édit de « tolérance » (notamment envers les protestants, dont le mariage n'avait jusqu'alors pas de valeur légale, sauf s'ils se mariaient… à l'église catholique). La loi qui autorise le divorce est votée par l'assemblée nationale en 1792. Avant d'être abrogée en 1816, puis rétablie en 1884. Le code Napoléon, qui sert de base au Code civil d'aujourd'hui, place la femme sous la tutelle de son mari, ainsi que ses biens. Ce n'est qu'en 1965 que la loi de réforme des régimes matrimoniaux rend à la femme mariée son indépendance dans la gestion des biens et sa capacité juridique.

Suivez-nous sur notre page facebook
Le Courrier du Loiret

Politique

Les élus, ils en pensaient quoi ?

Jean-Pierre Sueur et Marianne Dubois avaient participé au débat parlementaire en 2013.

Lors du vote de la loi du 17 mai 2013 concernant le mariage pour tous, les élus loirétains se sont positionnés. Aujourd'hui ils font le bilan.

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) : « Cette loi n'a pas créé les problèmes que certains craignaient. On se souvient des très fortes contestations, mais la loi s'applique calmement. Le mariage pour tous est entré dans les mœurs, ce qui montre que notre société est peut-être plus tolérante que l'on ne le croit. J'ai aussi beaucoup de considération pour la façon dont Christiane Taubira a défendu cette loi, avec un grand humanisme ».

Marianne Dubois, député (LR) : « J'avais voté contre, à l'époque, et mon point de vue n'a pas changé depuis, même s'il suffisait de dire qu'on était contre pour être catalogué homophobe. Il y a eu des mots très durs. Pour l'anecdote, je n'étais pas présente, et Henri Guaino, qui avait mon pouvoir, a voté "pour", par accident. Pour moi, le mot "mariage" a une connotation, il s'agit de l'union d'un couple au sens classique du terme, pour fonder une famille. Le terme "union", avec un Pacs renforcé, m'aurait plus convenu. Maintenant, c'est fait, il y a des choses beaucoup plus importantes à gérer ».

Phoca PDF